



Vendredi 11 décembre 2020

Enquête sur l'activité de novembre des métiers de l'artisanat : une forte baisse mais contrastée selon les métiers

Le CNPA a réalisé un sondage auprès de ses entreprises artisanales entre le 4 et le 9 décembre 2020 : sans surprise, le confinement imposé au mois de novembre se traduit au global par une nouvelle baisse d'activité des professionnels.

L'interdiction des activités de vente de véhicules se ressent particulièrement chez les agents de marque (25% des ventes de véhicules neufs des constructeurs se fait par ce canal), dont l'activité de vente de véhicules d'occasion a également chuté, de même que chez les Mécaniciens Réparateurs Automobiles (MRA).

Un phénomène identique est ressenti chez les professionnels des véhicules historiques (VH) qui n'ont pu accueillir leurs clients pour leur faire découvrir et essayer les véhicules.

Les activités d'entretien-réparation se sont mieux comportées que lors du premier confinement en raison de l'autorisation dont bénéficiait le public de se rendre dans les ateliers. Le maintien d'un certain volume d'activité dans le pays a permis également une réduction moins sensible du trafic routier que pendant le premier confinement. De nombreux professionnels constatent néanmoins une baisse d'activité **supérieure à -20%, voire -40%**.

A noter dans certains métiers, qu'une proportion significative d'entreprises a maintenu ou augmenté son niveau d'activité (VH 43%, Agents 28%, Contrôle Technique 28%, MRA 24%, Services Multimarques 9%).

La baisse de la circulation liée au confinement et au télétravail a engendré une **chute sévère de l'activité de carrosserie ainsi que de celle du dépannage-remorquage.**

Dans ces conditions, **environ la moitié des entreprises ont eu recours au dispositif de l'activité partielle.**

50 à 70% des entreprises ont demandé un PGE et la majeure partie d'entre elles l'a obtenu.

La suspension du loyer, mesure que le gouvernement a récemment assorti de dispositifs incitatifs envers les bailleurs, lorsqu'elle a été demandée, a été obtenue par environ 5% des entreprises.

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUÉS ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR, RUBRIQUE « PRESSE »

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 142 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUÉS ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR, RUBRIQUE « PRESSE »